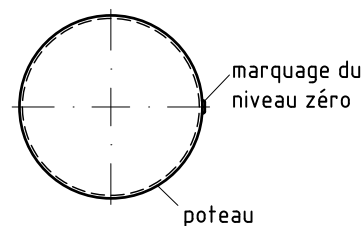


- Déterminez l'emplacement de l'agrès en tenant compte de l'espace minimal nécessaire (surface de heurt).
- Effectuez les travaux de déblai selon le dessin. Prenez en considération qu'une terre meuble est indispensable pour effectuer un montage stable.
- Pour le drainage, interposez une couche de grave d'une épaisseur d'environ 10 cm entre la partie inférieure des poteaux et le radier des fondations.
- Placez les poteaux selon leur numéro (062) dans le trou de fondation respectif. Le marquage du niveau zéro (=goupille) correspond à la profondeur d'ancrage. Alignez-les à l'aide du marquage (voir détail du schéma ou plan de fondation)
- Avant le montage des éléments pré-montés ou des pièces détachées, graisser les vis d'une fine couche de la pâte de montage fournie. Serrez les vis après la mise au point de l'agrès.**
- Remplissez les trous de béton non armé de la classe C20/25, arrondissez les angles et recouvrez les fondations d'un matériau dont la hauteur critique de chute est supérieure ou égale à la hauteur de chute maximale (voir EN 1176-1).
- Autorisation d'utilisation après la fin de prise du béton.
- Conformément aux instructions de maintenance, contrôlez les vissages après 4 à 5 semaines et resserrez, si nécessaire.

détail du marquage du niveau zéro
1/5

Veillez transmettre au personnel compétent les outils particuliers fournis (par ex. clé hexagone Allen) ainsi que toute documentation spécifique importante pour la gestion de sécurité selon EN 1176-7 comme par ex. facture, bon de livraison, confirmation de commande, instructions de montage et d'entretien.

